

**Commune de BASLIEUX**

-----

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 janvier 2024**

Date de la convocation : 18 janvier 2024

Date d'affichage : 18 janvier 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 12  
présents : 12  
votants : 12  
pouvoir : -

Etai(en)t présent(s) : MULDER Daniel, CANDELA-NICHIL Annick, RITTER Sabine, AKIL Dalila, Mr COLA Bruno, ENTZINGER Stéphane, FRANCOIS Noël, KLEIN Raymond, POULAYON Angélique, SOBLET Philippe, RICHY Georges, M. RITTER Denis

Etai(en)t excusé(s)

Etai(en)t absent(s) :

M. Stéphane ENTZINGER a été élu secrétaire de séance.

---

Public : Oui.

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et présente l'ordre du jour :

- 1-Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 08/11/2023 (pièce jointe à la convocation),
- 2-Avenant à la convention mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau, de la voirie et de l'aménagement
- 3-Encaissement d'un chèque de remboursement de 600.00 € de GROUPAMA
- 4-Adhésion des communes de Bouligny et de Luttange au S-M-I-V-U fourrière de Jolibois de Moineville
- 5-Encaissement de deux chèques de remboursement de 86.49 € et de 177.00 €
- 6-Acceptation de la clé 60 % - 40 % des résultats entre Doncourt-lès-Longuyon et Baslieux suite à la dissolution du syndicat des eaux.
- 7-Demande de subventions pour la rénovation de deux ponts et du lavoir communal
- 8-Encaissement d'un chèque de 251.80 € et d'un second de 4 405.35 € de dons de « Les amis de Nanhol
- 9-Remboursement de 2 factures d'un montant de 36.00€ et de 14.39 € à LAPROYE Tanguy
- 10-Tarif du bois pour l'affouage 2024
- Questions diverses.

**Point 1 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 08/11/2023 qui avait été envoyé avec la convocation de ce conseil.**

A l'unanimité, le conseil valide le procès-verbal de la dernière séance du 08/11/2023.

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Mme CANDELA NICHIL souhaiterait que le contenu soit « mieux écrit » !!!

**Point 2 : Avenant à la convention mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau, de la voirie et de l'aménagement.**

Après lecture de l'avenant à la convention « Mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau, de la voirie et de l'aménagement », document envoyé par la MMD 54 (Meurthe et Moselle Développement 54),

A l'unanimité, le conseil donne son accord.

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Point 3 : Encaissement d'un chèque de 600€ de GROUPAMA.**

M. le Maire explique que suite au bris de la vitre de la lucarne située en haut du clocher, une déclaration de sinistre a été faite à GROUPAMA, un expert s'est déplacé pour constater les dégâts et valide le devis de l'entreprise « Toit Bois Concept » d'un montant de 600€. A l'unanimité, le conseil accepte le chèque de remboursement de 600€ reçu de la société d'assurance GROUPAMA.

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Point 4 : Adhésion des communes de Bouligny et de Luttange au SMIVU fourrière de Jolibois de Moineville.**

A l'unanimité, le conseil accepte l'adhésion de ces deux communes au SMIVU fourrière de Jolibois de Moineville.

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **Point 5 : Encaissement de deux chèques de remboursement de 89€49 et de 177€**

M. le Maire explique que la société TotalEnergies Electricité et Gaz de France nous a fait parvenir deux chèques de remboursement de 89,49 € et de 177 € en règlement de notre solde créditeur.

A l'unanimité, le conseil accepte les deux chèques de remboursement de 89,49 € et de 177 € en règlement de notre solde créditeur.

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

A l'occasion, M. Le Maire informe qu'il a décortiqué la dernière facture de chauffage de la mairie pour une période de 50 jours. La dépense chauffage gaz par jour pour la mairie : 20€ ! Sur cette somme, M. le Maire fait savoir qu'il y a 7,40 € de taxes et 12,60 € de consommation de gaz !

A partir de ce 1<sup>er</sup> janvier 2024, ce sont les sociétés SEFE (gaz) et ENDESA (électricité) qui sont les fournisseurs de notre commune.

### **Point 6 : Acceptation de la clé 60%-40% des résultats entre Doncourt les Longuyon et Baslieux suite à la dissolution du syndicat des eaux.**

M. Le Maire explique que suite à la dissolution du syndicat des eaux de Doncourt-Baslieux et sa reprise par le SIEP de Piennes, une réunion de travail a été organisée avec le trésorier de Longwy, celui de Briey, du conseiller décideurs locaux de Longwy, du SIEP, du maire de Doncourt les Longuyon et de lui-même.

Il en ressort un résultat comptable positif de 26 781,64 €. Il convient que chaque commune encaisse la somme et la reverse pour sa partie au SIEP. Le nombre d'utilisateurs concernés sur les deux communes amène à répartir la somme de la manière suivante : 40 % pour Doncourt les Longuyon et 60 % pour Baslieux.

Pour cela le conseil doit délibérer.

A l'unanimité, le conseil accepte la clé 60%-40% des résultats entre Doncourt les Longuyon et Baslieux suite à la dissolution suite du syndicat des eaux.

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

## **Point 7 : Demande de subventions pour la rénovation de deux ponts et du lavoir communal.**

M. le Maire rappelle dans un premier temps que les dossiers de subvention doivent être envoyés au plus tard début février. Au niveau des deux ponts en pierre situés à proximité du lieu-dit « le moulin », un document récapitulatif des dépenses et des possibilités de subventions est remis à chaque conseiller avant d'être commenté.

M. le Maire demande l'accord du conseil municipal pour déposer deux demandes de subvention : une première (DSIL) auprès de la sous-préfecture correspondant à 20% (50951€60) du montant des travaux HT ainsi qu'une seconde auprès de la CEREMA pour un montant de 152854€80 (60% des travaux HT). M. le Maire informe que les travaux ne pourront être réalisés qu'après l'obtention de ces subventions et cela, si la capacité financière de la commune le permet ! Pour cela, une rencontre avec M. Réda BOUDJELLEL, conseiller DDFIP de Meurthe et Moselle ou M. Daniel BLUM, chef de poste à la trésorerie de Longwy est nécessaire !

M. le Maire informe également le conseil que M. Pascal CRISTOPHE, notre interlocuteur au sein de la MMD 54, viendra présenter le dossier (technique et financier) des ponts à rénover.

Autre projet envisagé : la rénovation du lavoir communal.

M. le Maire explique que la toiture du lavoir communal est en très mauvais état et qu'il faudrait la rénover. Au niveau de la toiture, deux devis ont été faits et celui proposé par l'entreprise Carlos Manuel Pimenta da Eira, 19 rue de Chenières à Cutry, serait retenu pour un montant HT de 11 120€.

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de solliciter la sous préfecture pour une subvention (DTER) de 30% soit 3 336 € et auprès du département l'aide de 5 000€ dans le cadre des communes fragiles (subvention de 15 000€ accordée en 2023 sur 3 ans ; la somme de 5 000€ a déjà été dépensée en 2023 dans le cadre de la réfection des routes).

M. le Maire fait savoir qu'il resterait à la charge de la commune la somme de 2 784 €, montant correspondant au bénéfice (2 800€) de la brocante du 3 septembre 2023.

A l'occasion de la rénovation du lavoir, plusieurs devis ont été demandés pour la pose de pavés aux abords de ce lavoir. La société COLLE a été sollicitée ainsi que l'entreprise AR Constructions de Morfontaine et celle de M. Carlos Manuel Pimenta da Eira, déjà citée. La commune est en attente de ces devis.

A l'unanimité, le conseil autorise M. le Maire à déposer les différents dossiers de demandes de subventions (DSIL et CEREMA pour les ponts, DTER et dotation de 5 000 € auprès du département pour la rénovation du lavoir).

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Point 8 : Encaissement de deux chèques : un premier de 251,80 € (recette du marché de Noël 2023) et un second de 4 405,35 € (recette de la brocante du 03 Septembre 2023).**

A l'unanimité, le conseil accepte l'encaissement de ces deux chèques.

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Point 9 : Remboursement de deux factures (36 € et 14,39 €) à M. Tanguy LAPOYE, agent technique au sein de la commune de Baslieux.**

A l'unanimité, le conseil accepte le remboursement des deux factures dues à M. Tanguy LAPOYE, agent technique au sein de la commune de Baslieux, pour l'achat de matériel (batterie et élément d'alarme pour la salle polyvalente).

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Point 10 : Tarif de bois pour l'affouage 2024.**

Vendu 7,70 € (bois frais) et 3,40 € (bois passé) jusqu'à ce jour, M. le Maire sollicite le conseil municipal pour accepter les nouveaux tarifs proposés : 9€ pour le bois frais et 4€ pour le bois passé.

A l'unanimité, le conseil valide les nouveaux tarifs (9€ pour le bois frais et 4€ pour le bois passé) pour cette nouvelle campagne d'affouage 2024.

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0

Pour information, M. le Maire informe le conseil municipal qu'un arrêté départemental a été pris pour fermer la route départementale D125B (entre Baslieux et Boismont) du 29 janvier 2024 au 31 janvier 2024 afin que l'abatage d'arbres prévu en bordure de cette route se fasse en toute sécurité.

## Informations et questions diverses :

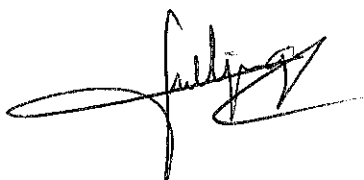
- Concernant le contrôle de la commission de sécurité de l'Arrondissement de Briey pour l'ensemble des locaux « salle polyvalente et école Timéléon », la commission a émis un avis défavorable. À la suite des différentes observations, l'ensemble des exigences est en cours de traitement : une architecte va réaliser les plans détaillés des locaux, le RVRAT demandé pour les travaux de remplacement de la chaudière a été réalisé comme la remise en état de l'alarme incendie dans les différentes salles de classe. Ce jeudi 25 janvier, en présence de l'architecte, nous avons échangé avec le Capitaine LECHERF pour bien maîtriser les dossiers à compléter afin que notre structure, classée en catégorie 4, passe en catégorie 5 (vu l'effectif total, on peut y prétendre !).
- Toujours concernant l'école Timéléon, M. le Maire informe le conseil municipal et public qu'un défilé de mode sur le thème des jeux olympiques est organisé le vendredi 26 janvier 2024 à 18h à la salle polyvalente.
- A propos de l'école de Morfontaine, M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un appel téléphonique de M. José PLUVINET, maire de Morfontaine, lui annonçant que dans le cadre de la carte scolaire, qu'une classe risque d'être supprimée ! M. PLUVINET a fait savoir au rectorat qu'il casserait le RPI en cas de perte d'une classe !!! M. le Maire de Baslieux a contacté M. JACQUIN Olivier, sénateur, pour voir ce qui pourrait être entrepris pour sauver cette classe !
- Oubli de ramassage des ordures ménagères : M. Le Maire informe le conseil que le ramassage des poubelles de la rue de La Tiremont a eu lieu avec 24h de retard. A la question d'Angélique Poulayon sur la mise en place des composteurs, M. le Maire affirme que cette mise en place devrait se faire début septembre 2024 ! M. Le Maire annonce qu'une réunion sur ce sujet est prévue le jeudi 1<sup>er</sup> février à 18h salle Emile Zola à la mairie de Longuyon.
- Sabine Ritter se propose de mettre sur le site de la commune les photos et légendes des diverses manifestations organisées tout au long de l'année.
- M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a envoyé un courrier à M. Rémi Norroy suite au détournement de l'eau sur son terrain. Un avaloir avait été mis en place pour recevoir en cas de forte pluie l'eau des champs et qui traverse le terrain de M. Norroy. L'objectif : récupérer cette eau afin que M. Bernard Schmit ne soit plus inondé ! Ce courrier pour informer M. Norroy de sa responsabilité en cas de souci d'inondation chez M. Schmit.
- M. le Maire rappelle qu'une demande d'autorisation lui a été demandée suite au projet du Rallye National du Pays-Haut prévu le dimanche 15 septembre, épreuve qui traverse le bas du village et une grande partie des Cités ! Un rendez-vous est prévu avec l'organisateur pour échanger sur cette manifestation. A ce jour, rien n'a été signé !
- M. le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier recommandé a été envoyé à M. et Mme CONRARD suite à l'eau se déversant le long de la route et qui la transforme en patinoire lors des fortes gelées.

- M. François Noel demande si un bac à sel peut être installé au milieu de la rue du 151 RIM, à proximité des abris-bus. M. le Maire affirme que l'agent technique de la commune fera le nécessaire.
- Pour clore la séance de ce conseil municipal, Dalila AKIL, responsable de la commission « fêtes et cérémonies », a présenté le planning prévisionnel des différentes manifestations qui pourraient être organisées cette année :
  - 17 février : carnaval
  - 24 février : mise en place de la haie avec les enfants.
  - 23 mars : nettoyage de printemps
  - 1<sup>er</sup> avril : chasse aux œufs de Pâques
  - 08 mai : commémoration du 8 mai
  - 22 juin : fête de l'été sur la place du village
  - 15 août : passage du tour de France féminin
  - 25 août : commémoration de la bataille du 22 août
  - 1<sup>er</sup> septembre : 3<sup>ème</sup> brocante.
  - 21 septembre : week-end du patrimoine
  - Courant octobre : octobre Rose
  - 17 novembre : théâtre
  - Courant décembre : Saint Nicolas et marché de Noël à la salle polyvalente.

La séance est levée à 22h.

ENTZINGER Stéphane

Secrétaire de séance



MULDER Daniel

Maire

